

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 2 juin 2021

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 2^e jour du mois de juin 2021 à 20h00 à laquelle séance sont présents les conseillers suivants, par zoom-conférence.

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Stéphane Leblond
Madame Michèle Lemelin	Monsieur Sylvain Aubé

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2106-053

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 JUIN 2021 PAR VOIE ZOOM-CONFÉRENCE

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-074 vient modifier le dixième alinéa du dispositif du décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

- 14° toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par zoom conférence;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Madame Michèle Lemelin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par zoom-conférence.

RÉS. : 2106-054

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 5 mai 2021;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Rapport du maire sur la situation financière;
 - 4.3 Adoption règlement n° 288-2021;
- 5.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 6.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 6.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 6.2 Fourniture de sels de déglçage en vrac;
- 7.- Sécurité publique et protection incendie :
- 8.- Hygiène du milieu :
- 9.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 10.- Loisirs et culture :
- 11.- Varia
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2106-055

PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2021

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mai 2021 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2106-056

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le directeur général, en date du 2 juin 2021 :

▪ Administration	12 875,94 \$
▪ Sécurité publique	2 380,68 \$
▪ Sécurité civile	67,04 \$
▪ Transports	45 843,68 \$
▪ Hygiène du milieu	15 047,96 \$
▪ Quote-part	1 085,55 \$
▪ Urbanisme	2 392,75 \$
▪ Loisirs et culture	3 555,09 \$
▪ Immobilisation	7 910,63 \$

RÉS. : 2106-057

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité soit déposé à la table du conseil et publié à chaque adresse via le journal municipal, Le Jaseur, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

RÉS. : 2106-058

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 288-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 275-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 288-2021 modifiant le règlement 275-2018 sur la gestion contractuelle et sur le contrôle et le suivi budgétaires

RÉS. : 2106-059

FOURNITURE DE SELS DE DÉGLAÇAGE EN VRAC

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de prix a été fait auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture de sels de déglçage en vrac pour la saison hivernale 2021-2022;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Sylvain Aubé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission de sable Marco pour la fourniture de sels de déglçage en vrac pour la saison hivernale 2021-2022 pour un montant approximatif de 35 000\$ plus les taxes applicables (transport inclus).

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et secrétaire-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 2 juin 2021.

Patrick Côté, Directeur général et secrétaire-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Madame Michèle Lemelin
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h16.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général